RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BAUDIN ENERGIE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : La Mournière
85700 MENOMBLET
534 543 673 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 4 mars,
A 9 heures,

La Société BELLAVOL, Société par actions simplifiée au capital de 2 125 000 euros, ayant son siège social [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 434 080 404 RCS NIORT, représentée par Monsieur Bruno MOUSSET en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société BAUDIN ENERGIE,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Suppression de l'article 40 des statuts,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 21 (vingt-et-un) mois et sera clos le 31 décembre 2025.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 31 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

*« **ARTICLE 31 - EXERCICE SOCIAL***

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. »

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide de supprimer l'article 40 des statuts, devenu sans objet.

BM

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.



Pour la société BELLAVOL
Bruno MOUSSET